

AVIS PUBLIC



AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 24-870

Avis public est par la présente donné aux citoyens de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges :

- **Que** lors d'une séance ordinaire tenue le 13 janvier 2025, le conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 24-870 modifiant le règlement numéro 15-674 de zonage afin de modifier les dispositions réglementaires concernant les bâtiments en rangées, ainsi que le plan de zonage pour les zones H3-131 et H2-134

- **Que** le règlement a reçu une attestation de conformité de la MRC de la Côte-de-Beaupré en date du 11 février 2025;
- **Que** le règlement est disponible à l'Hôtel de ville, situé au 150, rue du Moulin, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.
- **Que** le présent règlement entre en vigueur à compter de ce jour.

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges,
le 14 février 2025.

Avis numéro : 2025-10

Marie-Noël Duclos
Greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marie-Noël Duclos, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

1. Hôtel de ville (150, rue du Moulin)
2. Centre communautaire (33, rue de l'Église)
3. Garage municipal (4070, avenue Royale)
4. Site web de la Municipalité

le 14 février 2025, entre 8 heures et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 14 février 2025.



Marie-Noël Duclos
Greffière-trésorière adjointe